SUR LA ROUTE AVEC LA STO

Votre sécurité nous tient à coeur

En collaboration avec :

Société de l'assurance automobile du Québec
Action vélo Outaouais

2012

Sources :
Société de l'assurance automobile du Québec
www.saaq.gouv.qc.ca

Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes — Vélo Québec
www.velo.qc.ca

Politique sur le vélo – Transports Québec (Grand public)
www.mtq.gouv.qc.ca

STO
sto.ca 819 770-3242

CONSEILS DE PRUDENCE

La STO a votre sécurité à coeur ainsi que celle de ses usagers!

Voici quelques rappels importants quand vous partagez la route avec la STO :

- **Outre les véhicules motorisés, seuls les motocyclistes et les cyclistes ont le droit de circuler sur les axes routiers.**
- **Respectez la signalisation routière ainsi que le Code de la sécurité routière du Québec.**
- **Il est défendu et très dangereux de toucher ou de s'agripper à un autobus en mouvement ou arrêté.**
- **La visibilité du chauffeur d'autobus est réduite à cause des angles morts de chaque côté, à l'avant et à l'arrière.**
- **Gardez une bonne distance d'un autobus. Lors d'un dépassement laissez un espace minimum d'un mètre.**
- **Faites-vous voir : effectuez un contact visuel avec le chauffeur et signalez vos intentions.**
- **Soyez visible : portez des vêtements de couleurs vives avec des bandes réfléchissantes.**
- **Pour traverser un axe routier, empruntez le passage pour piétons, tout en vous assurant que vous pouvez traverser sans danger. Respectez les feux pour véhicules, s'il n'y a pas de feux pour piétons.**

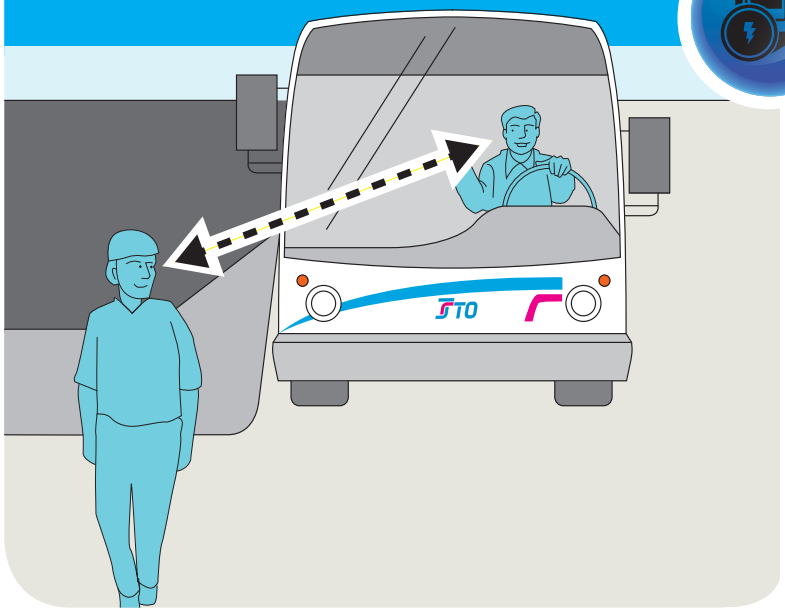

SAVIEZ-VOUS QUE...

En situation d'urgence, sur une chaussée sèche, un autobus roulant à 50 km/h a besoin de 29 mètres avant de s'immobiliser. Imaginez un autobus bondé, un jour de pluie ou de neige...

Le chauffeur d'autobus circule à une vitesse moyenne de 40 à 50 km/h. Plus vite que vous, n'est-ce pas ? Si vous vous retrouvez devant un autobus à un feu rouge, rangez-vous à droite et laissez-le partir avant vous. Ceci évitera au chauffeur d'avoir à vous dépasser.

Les voies réservées sont des voies de circulation spécialement aménagées permettant une facilité et une rapidité de passage des 62 000 usagers qui choisissent quotidiennement l'autobus.

Attention aux angles morts!

Les angles morts d'un autobus sont les parties de la route que ne peut voir le chauffeur en raison des dimensions de son véhicule.

Les autobus ont des angles morts à l'avant, à l'arrière et de chaque côté du véhicule. Il est impossible pour le chauffeur de voir partout à la fois. **Tenez-vous à distance, de façon à rester visible en tout temps.**

Le virage à droite

Un espace suffisant est nécessaire aux autobus pour effectuer un virage. Si vous essayez de passer à droite, vous risquez d'être coincé. L'autobus se placera le plus à gauche possible dans sa voie. Cependant, une fois l'autobus en mouvement, l'arrière du véhicule se déplacera toujours vers la gauche en effectuant le virage. **Demeurez à l'arrière de l'autobus.**

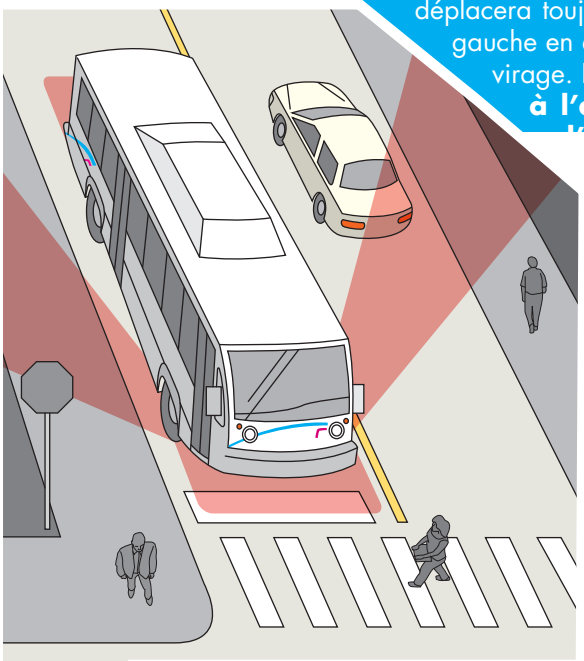

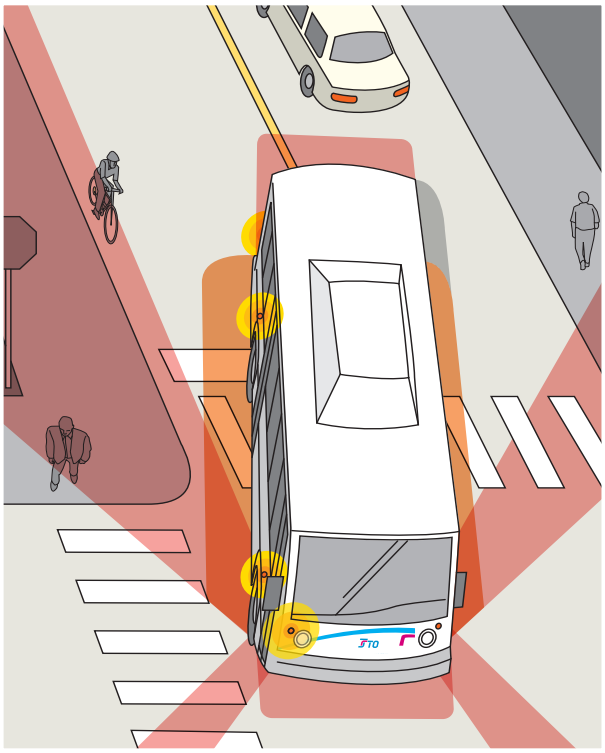

Selon votre mode de déplacement!

Lorsqu'il n'y a pas de trottoir à votre disposition, marchez sur l'accotement ou en bordure de la route, en sens contraire de la circulation.

Ne jamais traverser devant un autobus urbain lors de l'embarquement et du débarquement d'usagers. Contrairement à l'autobus scolaire, l'autobus urbain n'a pas de phares clignotants pour arrêter la circulation des autres véhicules.

Comme l'indique le Code de la sécurité routière du Québec, il est interdit de circuler sur les axes routiers.

La STO conseille de ne pas circuler sur la chaussée.

Vous devez respecter le Code de la sécurité routière du Québec. Pas de passage entre deux rangées de véhicules.

La STO conseille aux personnes en fauteuil roulant d'emprunter les pistes cyclables ou de circuler sur les trottoirs. Pour traverser une rue, les consignes pour piétons doivent être respectées.

SÉCURITÉ À VÉLO

Empruntez les pistes ou les voies cyclables lorsque possible. Les cyclistes qui choisissent de rouler sur les axes routiers et sur les voies réservées doivent circuler à l'extrême droite de la chaussée.

Évitez les obstacles avec prudence
La chaussée comporte parfois des obstacles que vous voulez éviter (nids de poules). Avant de bifurquer ou de changer de voie, assurez-vous qu'il n'y a pas de véhicule près de vous.

Signalez clairement vos intentions avant d'exécuter une manoeuvre de virage, de ralentissement ou d'arrêt.

Les arrêts fréquents d'autobus urbain
Lorsque vous suivez un autobus, gardez une distance suffisante pour que le chauffeur puisse vous voir. Ne doublez pas l'autobus par la droite (côté trottoir) puisqu'il peut s'arrêter à tout moment pour laisser monter ou descendre des usagers. Vous pourriez heurter un usager et vous blesser.

Vous pouvez doubler un autobus prudemment. Toutefois, vous devez céder le droit de passage lorsque le chauffeur active ses clignotants de gauche.

Arrêt

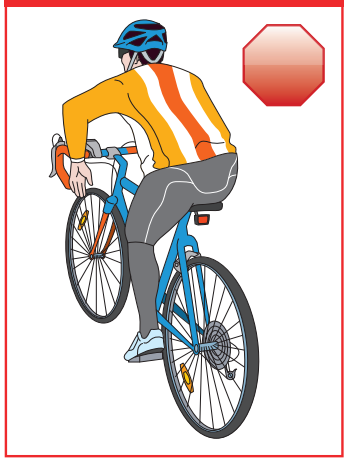

Virage à droite

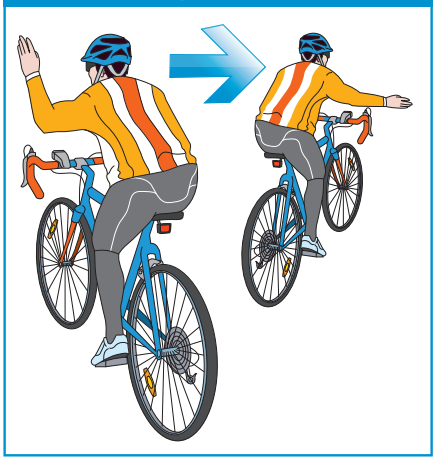

Virage à gauche

Soyez visible, surtout **le soir**. Les réflecteurs sont obligatoires à l'avant, à l'arrière et aux rayons des roues. De plus, lorsqu'il fait noir vous devez avoir un phare blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière.

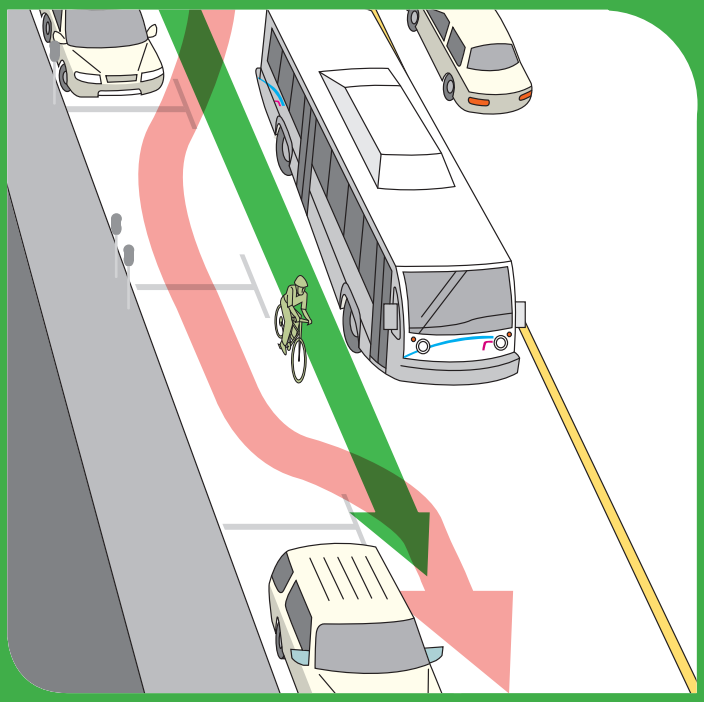

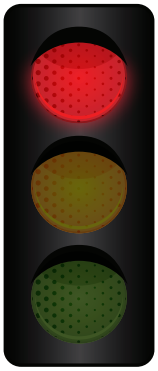

Si vous vous retrouvez à côté d'un autobus à un **feu rouge**, positionnez-vous de façon à être **visibile pour le chauffeur**. Lorsque le feu devient **vert**, il est plus prudent de **laisser partir l'autobus en premier**. De cette façon, vous évitez un dépassement serré.

En ligne droite
Chaque manoeuvre de changement de voie comporte un risque. Alors, **continuez en ligne droite**, plutôt que de zigzager d'une voie à l'autre, surtout lorsqu'il y a des voitures stationnées sur l'accotement.